

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015

Étaient présents : MM Lepannetier Ruffault, Gestin, Dupire, Havard, Le Cuff, Morin, Chardin, Veillaux, Le Saout, Trémier, Lemonnier, Simon, Chesnel, Sylvestre, Landois.

Étaient absents : M. Serra (excusé) a donné procuration à Mme Gestin, Mme Harel Oger (excusée) a donné procuration à M. Landois, Mme Vernaud (excusée), M. David (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Le Saout

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter les points suivants :

- Convention avec St Aubin du Cormier pour l'utilisation du terrain des sports
- Commercialisation du lot 15 – ZAC de la Méliante

AVENANT AUX MARCHÉS – EXTENSION GROUPE PÉRISCOLAIRE

Mme le Maire rappelle les délibérations en date du 25 novembre 2014 et du 16 décembre 2014 par lesquelles le Conseil Municipal a attribué les marchés aux entreprises chargées de l'extension du groupe périscolaire.

Mme Gestin, Adjointe chargée de ce dossier informe qu'il convient d'émettre un avenant en moins value :

LOTS		Entreprises	Avenant en € HT	Objet
Lot 8	Faux Plafonds	BETHUEL	- 1080,00 € HT	Moins value sur pose Baffle
Total			- 1080,00 € HT	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte cet avenant et autorise Mme le Maire à sa signature.

CONTRAT DE MAINTENANCE – ASCENSEUR À LA MAISON DES SERVICES

Mme Gestin, Adjointe aux bâtiments, propose de passer un contrat de maintenance pour le fonctionnement de l'ascenseur à la Maison des Services et ce, suite à la signature des baux de location par les médecins à l'étage du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise ORONA (Ex Altilift) de La Mézière (entreprise qui a installé l'ascenseur) pour assurer la mise en route et la maintenance de l'ascenseur à la Maison des Services. Le Montant de la mission s'élève pour la première année à la somme de 1200,00 € HT. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de maintenance avec cette entreprise.

COMMERCIALISATION DU LOT 17 – TRANCHE 4 BIS – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. et Mme MASSE ont opté pour un lot dans la tranche 4 bis de la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 17 comme suit :

N° du Lot	Nom	Superficie	Valeur HT	Montant TTC
17	M. et Mme MASSE Jérémy et Emilie	454 m ²	45 400 €	54 480 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition.

COMMERCIALISATION DU LOT 15 – TRANCHE 4 BIS – ZAC DE LA MÉLIANTE

Mme le Maire fait savoir au Conseil Municipal que M. et Mme GAUTIER ont opté pour un lot dans la tranche 4 bis de la ZAC de La Méliante et demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis quant à cette attribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le lot n° 15 comme suit :

N° du Lot	Nom	Superficie	Valeur HT	Montant TTC
15	M. et Mme GAUTIER Morgan et Noémie	444 m ²	45 027,52 €	53 280 €

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer toutes les formalités relatives à cette acquisition

RÉFECTION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES ET EAUX USÉES

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la rénovation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sur la RD 812, rue Nationale, secteur rue de la Gare à la Zone de Tournebride. M. Havard précise en effet, que le réseau d'eaux usées a été refait à neuf il ya quelques années sans avoir bouché l'ancien. Il propose de faire établir un cahier des charges par le cabinet Bourgois qui propose une mission forfaitaire de Maîtrise d'œuvre d'études à hauteur de 5 300 € HT. Cette mission comprend la rédaction du cahier des charges et autres pièces ainsi que le suivi des travaux et réception. Ce cahier des charges devra mettre en évidence les différents réseaux : eaux pluviales et eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'entreprendre ce programme et s'engage à imputer les travaux au budget de 2016.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe les élus que différents travaux d'extension du réseau d'assainissement ont été programmés cette année. Il s'agit de l'extension du réseau au droit de l'ancienne école publique ainsi que l'extension du réseau d'eaux usées pour l'extension du groupe périscolaire. D'autres investigations seront également à envisager. Afin de permettre le paiement et l'intégration de ces dépenses sur le réseau assainissement, Mme le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative budgétaire :

- Art 231574 : Extension de réseau : + 40 000 €
- Art 231572 : Réserve Travaux futurs : - 40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte cette décision.

IAT – SERVICE TECHNIQUE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la prime d'administration et de technicité (IAT) à M. Viano, stagiaire au service technique depuis le 1^{er} novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) à compter du 1^{er} novembre 2015 à cet agent au taux de 1.65 et charge Mme le Maire de prendre l'arrêté nécessaire.

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2014 DU SYNDICAT D'ENERGIE

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, en application de l'article 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Energie.

M. Havard présente les différents éléments du rapport :

- L'organisation du service et les compétences
- Les faits marquants
- Les différents travaux effectués en 2014
- L'éclairage et l'énergie
- Le bilan financier

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DU SYNDICAT DE BASSIN VERSANT ILLE ET ILLET

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2014 du Syndicat du Bassin versant de l'Ille et l'Illet dont le but est d'informer les élus des actions menées par le syndicat pour améliorer la qualité de l'eau.

Mme Le Saout Hélène, déléguée, présente les actions menées en 2014 :

- Vie du syndicat avec les faits marquants
- Evaluation du 1^{er} contrat de bassin versant
- Travaux sur les cours d'eau
- Actions agricoles et bocage
- Sensibilisation, formation des collectivités, des particuliers, des scolaires
- Bilan financier 2014

Mme Le Saout précise que les travaux sur la zone de loisirs n'ont pas pu être subventionnés (le dossier ne concerne pas des masses d'eau prioritaires dans le nouveau contrat de bassin versant sur le volet milieux aquatiques et le projet a plusieurs objectifs : eaux pluviales, loisirs, etc... éloignés des préoccupations du SBVII dossier non prioritaire et axé plutôt sur le loisir).

Le Conseil Municipal prend acte du dit rapport (pour plus d'infos : www.bvii.fr).

2016 – SALLE DES FÊTES

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de la salle des fêtes au 1^{er} janvier 2016 et rappelle les différentes options :

- TARIF A : Repas midi et soir + retour le lendemain
- TARIF B : Repas soir + retour le lendemain
- TARIF C : Repas midi et soir
- TARIF D : Repas midi ou soir
- TARIF E : Matinée ou soirée sans repas
- TARIF F : Vin d'honneur ou Conférence

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation cette année. Le tarif est maintenu à :

OPTIONS	HORS COMMUNE	GOSNÉ
TARIF A – Repas midi et soir + retour	661 €	387 €
TARIF B – Repas soir + retour	560 €	329 €
TARIF C – Repas midi et soir	379 €	223 €
TARIF D – Repas midi ou soir	293 €	170 €
TARIF E – Matinée ou soirée sans Repas	206 €	120 €
TARIF F – Vin d'honneur ou conférence	112 €	65 €

- Arrhes à hauteur de 50 € à la réservation. Ces arrhes seront conservées en cas de désistement abusif

Un état des lieux est obligatoire avant et après chaque location par le service technique ou un élu.

Le Conseil Municipal fixe la caution à 300 €. Cette caution devra être remise lors du premier état des lieux, en même temps que la remise des clés. Elle sera constituée de 2 chèques, l'un de 200 € en cas de dégradations et l'autre de 100 € pour le ménage. Ces chèques seront restitués après le second état des lieux.

Le Conseil Municipal, décide également de la gratuité de la salle, une fois par an, quelle que soit la nature de l'activité menée, à toutes les associations gosnéennes sauf à chacune des deux écoles qui bénéficieront de deux gratuités par an et au théâtre qui bénéficiera de quatre gratuités par an.

En ce qui concerne le théâtre, il est rappelé que l'association joue une fois gratuitement pour les personnes âgées d'une part et que d'autre part, elle prend en charge, tous les ans, la rénovation des décors (matériaux et travail). Elle sera également gratuite pour les actions « inter-associations », Gosné solidarité et pour le bal des classes.

En cas de non utilisation de la salle par une Association, il ne sera pas accordé de compensation.

Il est précisé que le tarif « Gosné » est appliqué uniquement aux personnes domiciliées sur la Commune ou ayant une résidence secondaire. La personne qui loue est la personne qui organise la festivité.

TARIF 2016 – SALLE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 59 € Le tarif pour un vin d'honneur dans la salle associative (location réservée aux habitants de la Commune). Un bon de réservation, avec indication de la capacité, sera remis lors de la remise des clés.

TARIF SALLE ASSOCIATIVE – 31 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir à 76 € le tarif pour la location de la salle associative le 31 décembre 2015, avec versement d'une caution de 200 €. Un état des lieux sera effectué avant et après la location. Le prix sera doublé en cas de retour le lendemain.

TARIF 2016 – PRESTATIONS DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des prestations effectuées dans le cimetière communal pour l'année 2016. Il est rappelé que les travaux de fossoyage sont effectués par des entreprises spécialisées. Cependant Mme le Maire précise que les employés municipaux participent au bon déroulement de la circulation et du stationnement ainsi qu'à la réception et à l'inhumation des corps à chaque enterrement, en fonction de leur agrément qui leur a été accordé par la Sous-Préfecture (Décret 1995 – agrément pour activité n°7 – fossoyage).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour 2016 le tarif ci-dessous qui sera facturé aux familles lors de l'intervention des services municipaux (tarif inchangé):

- Mise en caveau ou en terre... 70 €
- Relevage exhumation..... 70 €

TARIF 2016 - CONCESSION DANS LE CIMETIÈRE

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif des concessions dans le cimetière communal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne rien modifier pour le moment et reporte le tarif actuel pour 2016, soit :

Concession recevant les cercueils

- Concession de 30 ans..... 90 €
- Concession de 100 ans..... 168 €

Concession recevant les urnes

- Concession de 30 ans 48 €
- Concession de 100 ans 90 €

La Commission « Cimetière » est chargée de revoir les modalités des acquisitions des concessions en termes de durée.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE – POUBELLE URBAINE

Mme le Maire informe les élus qu'une poubelle urbaine a été endommagée par un tiers en mai dernier. Un dossier d'assurance a été constitué et la partie reversée à la Commune, s'élève à la somme de 347,40 € à laquelle s'ajoute un règlement de 145 € correspond à la franchise reversée par le tiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement de l'assurance Groupama.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE – ÉCRITURES D'ORDRE AMORTISSEMENTS

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'enregistrer des écritures d'ordre d'amortissement sur le budget communal. Ces écritures concernent les études effectuées sur le programme du site « Étang d'Ouée ». Ces études n'ayant pas été suivies de travaux, elles doivent être amorties sur 5 ans (total de 21 169,20 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante :

Articles

Recettes Investissement 28031(42) : + 4 233,84 € – Emprunt : - 4 233,84 €

Dépenses fonctionnement 6811.42 : + 4 233,84 € – Dépenses imprévues : - 4 233,84 €

CONVENTION AVEC ST AUBIN DU CORMIER – TERRAIN DES SPORTS

M. Veillaux, Conseiller Municipal délégué aux sports informe les élus de la nécessité de passer une convention avec la Commune de St Aubin du Cormier afin de pouvoir utiliser le terrain des sports de St Aubin du Cormier en complément des terrains communaux de Gosné. Il informe que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux. Les entraînements se feront le mardi pour la période du 24 novembre 2015 au 30 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire à signer une convention avec la mairie de St Aubin du Cormier pour la saison 2015/2016.

CONSULTATION DE LA POPULATION – VOTATION CITOYENNE POUR AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Mme le Maire rapporte :

Les débats engagés dans les territoires suite à l'annonce des orientations de la loi NOTRe publiée le 8 août 2015 ont conduit la plupart de Communes du Département d'Ille-et-Vilaine à relancer un processus de discussion et de positionnement sur leur avenir.

Par délibérations en date des 15, 18 et 22 septembre 2015, les assemblées délibérantes des Communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon ont exprimé leur volonté de rejoindre la Communauté de Communes du Pays de Liffré. Ainsi, les 4 Communes appartenant actuellement au Pays de Saint Aubin du Cormier ont fait part de leur détermination de bâtir et de faire vivre un EPCI performant avec les 5 Communes du Pays de Liffré pour assumer des compétences indispensables à la vie des habitants et au dynamisme du bassin de vie commun.

À leur tour, par délibérations en date du 22, 25 et 29 septembre et 1er octobre 2015, les Conseils municipaux des Communes membres du Pays de Liffré se sont exprimés favorablement à l'intégration des Communes de Saint Aubin du Cormier, Livré sur Changeon, Gosné et Mézières sur Couesnon, à la Communauté de Communes du Pays de Liffré.

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine a présenté, le 12 octobre dernier, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale « SDCI », conformément à la loi NOTRe qui a fixé un seuil de 15 000 habitants au 1er janvier 2017 pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale « EPCI ». Selon cette proposition, les Communes de Gosné, Mézières sur Couesnon, Livré sur Changeon et Saint Aubin du Cormier (soit 67% de la population de la Communauté de Communes de Saint Aubin du Cormier), qui avaient exprimé leur volonté de rejoindre le Pays de Liffré devraient intégrer la future communauté d'agglomération de Fougères. Ainsi, un nouvel EPCI ne pourrait donc être envisagé avec la Communauté de Communes du Pays de Liffré et l'ensemble de ces 4 Communes.

Au regard de ces éléments et ayant conscience des conséquences pour l'avenir de notre territoire à court et à moyen terme, il demeure primordial que les habitants de la Commune puissent se prononcer sur la création d'une nouvelle Communauté de Communes constituée par les Communes de Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier.

C'est pourquoi il est proposé de procéder à une consultation locale sous forme de « votation citoyenne » afin de pouvoir formuler un avis sur le SDCI qui sera transmis au Préfet ainsi qu'à tous les membres de la CDCI.

Le Conseil Municipal est donc invité à organiser une « votation citoyenne » selon les conditions suivantes :

Inviter les électeurs de la Commune de GOSNE en vue de prendre part à une votation citoyenne sur la réforme territoriale aux dates et heures suivantes :

- Jeudi 17 décembre 2015 de 16h00 à 19h30
- Vendredi 18 décembre 2015 de 16h00 à 19h30
- Samedi 19 décembre 2015 de 10h00 à 13h 30.

La question suivante est soumise à la consultation des électeurs : « ***oui ou non*** », ***êtes-vous d'accord pour la création d'une nouvelle Communauté de Communes composée des Communes suivantes : Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier*** » ?

- Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu le samedi 19 décembre à l'issue du scrutin.

La votation citoyenne est organisée par la Commune dans des conditions définies précisément par un règlement arrêté par le Maire.

Il est précisé qu'afin de garantir la sécurité des urnes durant tout le scrutin, les clés des urnes seront remises à Mme le Maire ou le vice président du bureau de vote ainsi qu'à M. Chesnel.

Des procurations pourront être retirées à la mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Un Conseil Municipal aura lieu avant le 24 décembre afin de transmettre au Préfet et aux membres de la CDCI la décision démocratiquement acquise par voie de votation citoyenne sur la création d'une nouvelle Communauté de Communes à 9 constituée de Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, APPROUVE l'organisation d'une « votation citoyenne » sur la création d'une nouvelle Communauté de Communes à 9, constituée de Chasné-sur-Illet, Dourdain, Ercé-près-Liffré, Gosné, La Bouëxière, Liffré, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier, dans les conditions définies ci-dessus.

Une Commission électorale propre à cette votation citoyenne sera constituée de Mme Lepannetier Ruffault, Mme Gestin, M. Morin, M. Chesnel.

DIVERS

Personnel – Mme le Maire informe qu'il y a peu de débats et d'avancées sur la mutualisation des services au sein de la Communauté de Communes et reporte à plus tard ce sujet.

M. Morin informe les élus de la présence depuis début novembre aux espaces verts de M. Berland en contrat aidé et ceci pour une durée de 1 an.

Le problème des véhicules est soulevé.

Commission Urbanisme – Mme le Maire rend compte des sujets abordés lors de la Commission urbanisme du 12 novembre dernier en ce qui concerne les lots de la ZAC. Il est décidé de reconduire la convention avec M. Flachot jusqu'au 31 mars 2016.

Forum près des habitants – M. Veillaux informe les élus qu'il a lancé un sondage concernant l'organisation du prochain forum des associations ainsi qu'un sondage sur un éventuel forum des entreprises.

Commémoration Guerre d'Algérie – Les élus sont conviés, via M. le Maire de St Georges de Chesné, le samedi 5 décembre à 11h15 au monument aux morts de St Aubin du Cormier en souvenir du 53ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Conseil d'école – M. Dupire rappelle les effectifs de l'école publique « Nominoë » qui sont en progression : 153 élèves à ce jour, 163 élèves en janvier.

Il rappelle les programmes envisagés et notamment la classe orchestre.

Un point est fait sur la sécurité du bâtiment (alarme incendie et détecteurs)

Diagnostic des bâtiments recevant du public – Mme Gestin a reçu le diagnostic établi par l'Apave concernant les bâtiments suivants recevant du public : mairie, poste, salle des fêtes, salle de sports. Un programme de travaux sera proposé après analyse de ce rapport.

Conseil des enfants – Le renouvellement partiel du conseil des enfants aura lieu le jeudi 26 novembre.

Le conseil des enfants organise une collecte au profit du secours populaire français, avec le soutien de l'association Racines le samedi 21 novembre à la maison des services. Cette collecte concerne : vêtements, linge de maison, petit électroménager, matériel puériculture, jouets, livres...

Planning Elections Régionales des 6 et 13 Décembre 2015 – Le planning pour la tenue du bureau électoral est défini pour les deux tours.■